

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**  
**DU 30 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 30 janvier,  
À neuf heures et trente minutes,

Les membres du Comité syndical du syndicat mixte Les ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique se sont réunis, salle du Grand bleu, au Port de la Turballe, sur convocation de la Présidente du Syndicat mixte, faite selon les conditions fixées à l'article L. 5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales et conformément aux statuts du syndicat, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de délégation d'attributions du Comité syndical à la Présidente (en application de l'article L5211-10 du CGCT)

Points d'information :

➤ Point sur la situation de la DSP La Turballe-Le Croisic et de la SAEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance

1. Organisation politique du syndicat mixte

*Pas de délibération*

2. Organisation administrative du syndicat mixte

*Pas de délibération*

3. Ressources humaines - vote collèges 1 et 2

3.1 Modification du tableau des effectifs

4. Finances – vote collèges 1 et 2

4.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2024

4.2 Tarifs portuaires 2024 – modification de la grille tarifaire du port fluvial de Nort-sur-Erdre (vote Collège 1 uniquement)

5. Contrats divers et autres

*Pas de délibération*

6. Travaux – vote collège 1

6.1 Aménagement port de La Noëveillard-Pornic – Bilan de la concertation réglementaire

6.2 Aménagement du port de La Turballe – Avenant n°4 au marché n°1109NC relatif à la maîtrise d'œuvre des phases 1 et 2

**M. Laurent DUBOST est désigné secrétaire de séance**

**Madame Lydia MEIGNEN, Présidente, procède à l'appel :**

Délégués représentant le Département de Loire-Atlantique

Lydia MEIGNEN  
Laurent DUBOST  
Sylvie GOSLIN  
Jean-Luc SECHET  
Christiane VAN GOETHEM

Délégués représentant la Commune de Piriac sur mer

Isabelle LEMMONNIER  
Adrien RYO

Délégué représentant la Commune de La Plaine sur mer

Absente

Délégué représentant la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef

Eloïse BOURREAU GOBIN absente, pouvoir à Sylvie GOSLIN

Délégué représentant la Commune de Préfailles

Claude CAUDAL

Délégué représentant la Commune de Pornic

Jean MONTAVILLE

Délégué représentant la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

Jean-Michel BRARD

Délégué représentant la Commune de La Turballe

Didier CADRO suppléé par Didier MARION

Délégué représentant la Commune du Croisic

André BOUCHER

Délégué représentant la Commune de Nort sur Erdre

Christine LE RIBOTER suppléée par Yves DAUVE

Délégué représentant la Commune de Sucé sur Erdre

Isabelle DELANOY-CORBLIN

Délégué représentant la Commune de Blain

Philippe CAILLON suppléé par Jean-François RICARD

Délégué représentant CAP Atlantique

Michèle QUELLARD absente, pouvoir à André BOUCHER

Délégué représentant Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire

absent

Assistent également : Gildas GUGUEN, Directeur du Syndicat mixte, Jérôme PUYBAREAU, Directeur adjoint, Directeur administratif et financier, François GUERIN, Directeur technique et travaux, Clotilde GUYOT, Directrice exploitation, Tanguy FARINEAU, Responsable du patrimoine portuaire et dragage, Séverine GUILLOU, Référence exploitation, Martine MORISSEAU, Référente administrative et financière, Julien SAVARIT, Commandant de port, Jessica LEBOSSE, Assistante Celia TEXIER, Alternante, Valérie Boulain, Assistante.

**Les conditions de quorum étant réunies, le Conseil a pu valablement délibérer.**

Il est passé à l'examen de l'ordre du jour.

### **Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023**

#### **Adopté à l'unanimité**

*Madame la Présidente ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année à l'ensemble des membres du Comité syndical.*

*Elle signale, ensuite, la présence d'Yves DAUVE, Maire de Nort-sur-Erdre, qui, en qualité de délégué suppléant de sa Commune, siège pour la première fois au Comité syndical. Elle signale également la présence d'Adrien RYO, délégué titulaire de la Commune de Piriac-sur-Mer, qui, lui aussi, est présent pour la première fois en séance du Comité syndical.*

#### **Points d'information :**

- Point sur la situation de la DSP La Turballe-Le Croisic et de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance :  
Restitution de l'analyse financière de la SAEML LAPP

*Madame la Présidente tient, en premier lieu, à présenter Madame Sylvie LEBEC, arrivée le 8 janvier dernier, en tant que directrice de transition au sein de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance, en attendant le recrutement d'un nouveau directeur général. Elle indique que, pendant cette période de transition, madame LEBEC aura pour mission de mettre à jour l'organisation administrative de la société, de continuer à faire fonctionner l'exploitation des deux ports, mettre à jour les budgets et les états financiers ainsi que gérer les affaires courantes.*

*Madame la Présidente souhaite, ensuite, faire un point sur l'avancée de la SAEML. Elle informe, ainsi, que la société est en phase de recrutement pour le poste de Directeur général. Un candidat est actuellement pressenti et son arrivée pourrait être effective pour mai. Elle réitère les grandes lignes de la feuille de route qui sera indiquée à ce futur Directeur : redresser la SAEML, mettre en place une stratégie de développement de la pêche adossée à une véritable stratégie commerciale des ports.*

*Enfin, Madame la Présidente informe l'assemblée que la médecine du travail a émis un avis d'inaptitude avec impossibilité de reclassement pour M. Boussard au sein de la SAEML. De ce fait, une procédure de licenciement est en cours, à l'encontre de ce dernier. Néanmoins, celui-ci a engagé un recours contre cette décision.*

*Madame la Présidente fait, ensuite, le point sur la situation financière des Ports de Loire-Atlantique qui ne peuvent recouvrer la dette de la SAEML, à hauteur de 3 millions d'euros, au titre de la fin de la concession précédente. Elle insiste sur le fait que cette créance ne doit pas être abandonnée et sur le fait qu'elle doit être restructurée et étalée dans le temps. Ces 3 M€ vont être, de toute façon, nécessaires pour que l'autorité portuaire- que sont Les Ports de Loire-Atlantique - puisse faire face aux travaux qui lui incombent. Elle ajoute que pour assurer la viabilisation de la SAEML, des mesures de restructuration et réorganisation sont entrepris avec, pour objectif, de retrouver, dans les meilleurs délais, un équilibre financier lui permettant d'assurer son propre développement et de rembourser sa dette aux Ports de Loire-Atlantique. Elle explique que des sources de revenus supplémentaires sont recherchées, notamment à travers l'accueil de CTV, navires de transports accueillants les techniciens(nes) pour l'installation et la maintenance des parcs éoliens en mer. Elle précise que des discussions avec les pêcheurs ont été entamées pour présenter de nouveaux projets d'investissement en la matière et que ces derniers n'ont pas émis d'avis défavorable, conscients de devoir augmenter les revenus pour soutenir l'activité du port.*

*Madame la présidente mentionne que les négociations autour d'une révision à la hausse de la redevance versée par EDF-Renouvelables pour son occupation sur le port de La Turballe sont en cours et qu'elle reviendra vers les membres du Comité syndical dès que les négociations seront finalisées et consolidées.*

*M. DUBOST interroge sur la répartition des emprunts nécessaires pour compenser le déficit de trésorerie, soit les quelques 3.2 M€, mentionnés précédemment. Il demande si cette charge incombe à LPLA ou si elle est répartie entre les participants de l'actionariat de LAPP.*

*M. PUYBAREAU répond que la dette de 3.2 M€ due par la SAEML a été confirmée par une analyse financière en décembre. Il explique que 3 titres ont été émis pour cette dette et que le recouvrement de cette somme a été suspendu en attendant des décisions politiques et techniques sur l'avenir de la SAEML, en accord avec la Présidente et le trésorier payeur*

départemental. Il ajoute que, pour le moment, pour l'exercice budgétaire 2024, il n'y a pas de déficit de trésorerie à craindre et, donc, pas d'emprunt à souscrire pour le combler. Le problème se posera avec plus d'acuité à partir de 2025 vraisemblablement.

### 3.1 Modification du tableau des effectifs – Création des non permanents et permanents

Afin de faciliter la continuité du service public et de mener à bien les opérations d'entretien et de maintenance hivernales, il est nécessaire de procéder aux créations d'emplois d'un agent portuaire permanent pour remplacement d'un agent en congés maladie, d'un agent portuaire non permanent à temps complet pour surcroit de travail, d'un.e gestionnaire administratif.ive permanent.e à temps complet pour assurer de nouvelles missions au sein du siège et d'un.e gestionnaire administratif.ive non permanent.e à temps complet pour surcroit de travail, à partir du 1<sup>er</sup> février 2024.

Ces emplois seront pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique pour les agents portuaires, aux grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'agent de maîtrise et de la filière administrative pour le.a gestionnaire administratif.ive, aux grades d'adjoint administratif et d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces emplois pourront être occupés par un.e agent.e contractuel.le recruté.e à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique (CGFP), la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation au principe énoncé à l'article L311-1 du Code général de la fonction publique et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas prévus par l'article L332-8 du CGFP à savoir lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Aussi, il est proposé de procéder à la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

- Création de 2 postes temporaires d'adjoint technique et d'adjoint administratif, à temps complet, pour surcroit d'activités ;
- Création de 2 postes permanents d'adjoint technique et d'adjoint administratif, à temps complet, l'un pour remplacement d'un poste pérenne et l'autre pour création de poste.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment aux articles L. 5721-2 et suivants

**Vu** le code général de la Fonction Publique ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté du 11 décembre 2019 portant création du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;

**Vu** les statuts dudit Syndicat ;

**Vu** le budget de l'établissement ;

**Vu** le tableau des emplois existant ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 313-1, L332-8 à L332-12 et article L332-14 ;

**Considérant** qu'en application de l'article L313-1 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Considérant** qu'en application de la Loi n°94-1134 du 27 décembre 1994, les caractéristiques des emplois doivent être délibérées par l'assemblée délibérante ;

**Compte tenu** de la création de nouvelles missions au sein de la direction administrative et financière, du départ d'un agent et de la saisonnalité des travaux au sein de la direction exploitation, il convient de renforcer les effectifs de ces 2 directions.

**Entendu**, le rapport de Madame la Présidente ;

#### LE COMITE SYNDICAL

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE**, de ce fait, la modification du tableau des effectifs ci-dessous :
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder aux recrutements ;

**Adopté à l'unanimité**

Fonction	Nombre d'agents	Catégorie	Filière	Grade
Emploi d'adjoint technique non permanent	1	C	Technique	Adjoint technique
Emploi d'adjoint administratif non permanent	1	C	Administratif	Adjoint administratif
Emploi d'adjoint technique permanent	1	C	Technique	Adjoint technique
Emploi d'adjoint administratif permanent	1	C	Administratif	Adjoint administratif

#### 4.1 Débat d'orientations budgétaires 2024

Le rapport d'orientations budgétaires permet aux membres du Comité syndical d'avoir une vision des réalisations de l'année écoulée, d'appréhender l'environnement juridique et financier ainsi que les éléments pesant sur la préparation de l'exercice budgétaire à venir, tout en prenant connaissance de la stratégie financière et budgétaire de notre établissement public.

À l'issue de cette présentation, les membres du Comité syndical sont invités à débattre des orientations proposées qui sous-tendent l'élaboration du budget primitif 2024.

La délibération permet de prendre acte, par un vote, que la présentation et le débat sur les orientations budgétaires du syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique ont bien eu lieu.

Rappelons les objectifs du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique issus de ses statuts :

La création du syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique a pour but de répondre aux enjeux majeurs du développement de la façade maritime du territoire, par la coordination de l'activité portuaire en matière de pêche, incluant l'aménagement des ports et des équipements commerciaux attenants, et par la coordination et l'extension de l'offre de plaisance qui participe du développement des territoires. La nécessité d'une mutualisation accrue répond par ailleurs, au besoin d'adapter l'offre aux attentes de tous les usagers en recherchant une rationalisation des coûts de fonctionnement et d'investissement des infrastructures portuaires.

### ELEMENTS DE CONTEXTE

Le contexte national et international dans lequel évoluent Les Ports de Loire-Atlantique semble toujours aussi complexe sur les plans géostratégique, économique et social. Une bonne nouvelle toutefois avec le niveau d'inflation qui semble en passe d'être maîtrisé et revenir vers des chiffres inférieurs à 3 %, plus rapidement qu'attendu initialement par la Banque Centrale Européenne.

Si cette situation se maintient, cela permettra d'engager plus sereinement les prochains chantiers d'importance, le coût des matières premières se stabilisant, l'inflation stagne voire décroît et les révisions de prix suivraient potentiellement le même mouvement. Des baisses de taux sur les emprunts bancaires pourraient, par conséquent, suivre à un moment où Les Ports de Loire-Atlantique pourraient y recourir.

La forte inflation a eu aussi un impact important au regard de la dotation annuelle versée par le Département de Loire-Atlantique, d'un montant de 4,3M€, qui, elle, n'est pas indexée sur l'inflation.

La filière pêche connaît une crise majeure accentuée, dans notre département, par la situation fragile, à la fois administrativement et financièrement, de la SAEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance. Les Ports de Loire-Atlantique sont autorité portuaire sur les deux principaux ports de débarque de Loire-Atlantique, nous conférant un rôle important dans l'appréhension du dossier et la capacité à répondre aux problématiques qui y sont liés. Un point important qui sera plus amplement développé dans le cadre de ce débat sur les orientations budgétaires.

5 points d'indice majoré sont attribués, à compter du 1er janvier 2024, à l'ensemble des agents publics. Ce qui correspond à une augmentation mensuelle brute de près de 25 euros par agent, soit un impact limité sur les finances des Ports de Loire-Atlantique.

À noter également, les conséquences non négligeables des tempêtes Ciàran, Céline et Patricia, à l'automne dernier (arrêt des grutages de bateaux, ensablement de cales, équipements détériorés...).

## RETOUR SUR 2023

Plusieurs chantiers d'importance ont continué d'avancer sur Les Ports de Loire-Atlantique.

### Les ports de Loire-Atlantique : travaux et investissements

#### **Les ports en régie du syndicat mixte**

Les **ventes de prestations** des ports en régie (mouillages, descentes à la cale, grutages, carénages etc...) atteignent 530 000 € H.T, contre 524 500 € en 2022, soit une augmentation de 1 %.

À cela s'ajoutent 4 500 € H.T de redevances variées suite à des AOT attribuées à des associations ou clubs sportifs ou de loisirs principalement à Préfailles (location de jet-ski, sport nautique de l'ouest, entreposage de kayaks et paddle...). Les trois ports en régie ont à nouveau connu un niveau d'activité soutenu, en particulier lors des week-ends de beau temps et sur l'ensemble de la saison estivale.

Pour rappel, 5 agents sont permanents et officient sur les 3 ports, permettant une meilleure mutualisation des moyens et services.

2 saisonniers renforcent les équipes, en haute saison, de juin à septembre, ainsi qu'un agent saisonnier sur un contrat à plus longue durée (6 mois) de mai à octobre.

De nombreux travaux d'entretiens sont désormais effectués directement par les agents portuaires (comme l'entretien des mouillages). Cela génère des économies substantielles en termes de recours aux entreprises même si cela nécessite, par ailleurs, des locations de matériel (nacelle, camions benne...) de manière régulière.

Voici un **panorama des différents investissements, opérations de maintenance, entretiens patrimoniaux et remises à niveau de nos équipements** effectués en 2023 :

Le **nouveau logiciel de gestion portuaire SEAPORT** a connu une montée en puissance en termes d'utilisation par l'ensemble des agents portuaires. Le renouvellement des contrats se fait, maintenant, prioritairement de façon dématérialisée, permettant un gain de temps pour les usagers et les agents ainsi qu'une moindre consommation de papier.

De nouveaux services ont été apportés aux usagers comme, par exemple la mise à disposition gratuite de plusieurs annexes et chariots permettant le transport de petits matériels.

La déclinaison du plan d'actions visant à la **certification « Ports propres » de nos ports**, n'a pas avancé autant que souhaité en 2023.

Cependant, les équipements kit anti-pollution sont désormais présents sur chacun de nos ports en régie, et le point de déchetterie à Comberge est en cours d'achèvement.

Le projet de **requalification du port de la Gravette** a connu une nouvelle phase. Ainsi, après la phase « programmation », la maîtrise d'œuvre a été engagée avec le recrutement du Cabinet MAGNUM Architectes et Urbanistes. Ce dernier a débuté son travail et les premières esquisses sont en cours de production.

L'indispensable rénovation des **potences de la Gravette et Comberge** a nécessité d'importantes interventions de maintenance sur un temps long, générant de légitimes mécontentements d'usagers, en particulier sur le port de la Gravette. Elles sont, aujourd'hui, à nouveau opérationnelles. 75 000€HT y ont été consacrés.

La **station à carburant de la Gravette** (dédiée aux seuls professionnels) a été entièrement refaite sous la maîtrise d'ouvrage de la coopérative maritime. Elle est aujourd'hui pleinement aux normes. À cette occasion, la convention d'occupation temporaire qui lie les Ports de Loire-Atlantique et la coopérative maritime a été remise à niveau et intègre désormais une redevance fixe de 325€ par an.

Les écluses du Calais sur le **port de Comberge** ont été renouvelées. Ces travaux doivent faciliter un désensablement naturel du port. Coût de l'opération : 61 000€HT avec participation de la commune de Saint-Michel-Chef-Chef à hauteur de 20 000€.

## Les ports du syndicat mixte en délégation de service public

La crise de la pêche et la situation de fragilité de la SAEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (LAPP) ont rythmé la vie des Ports de Loire-Atlantique tout au long de 2023. LAPP, société exploitante des ports de pêche et de plaisance des ports de La Turballe et du Croisic, dont Les Ports de Loire-Atlantique sont le principal actionnaire, est dans une situation financière complexe. Afin de simplifier sa gouvernance, la Présidente des Ports de Loire-Atlantique en a pris également la présidence en juillet 2023.

Le départ de son directeur général, en mai, puis l'absence, depuis plusieurs mois, de son directeur salarié, ont nécessité une aide conséquente des équipes des Ports de Loire-Atlantique pour maintenir son fonctionnement à flot. Au-delà de l'enjeu de maintien de l'outil, il s'agit aussi de l'enjeu du maintien de la filière pêche en Loire-Atlantique, confrontée, au-delà de la SAEM LAPP, à une succession de crises majeures.

L'analyse financière et juridique commandée par Les Ports de Loire-Atlantique, a mis parfaitement en lumière la dette de la SAEM LAPP envers ces derniers, à hauteur de 3,2M€. Cette situation est due à des manquements dans la gestion administrative de la SAEM LAPP et dans des choix de gestion, notamment financiers, inadaptés.

L'analyse des diverses solutions pouvant être mises en œuvre pour favoriser la continuité de l'activité portuaire et poursuivre, au mieux, l'exploitation des deux concessions a amené la Présidente de la SAEM LAPP, soutenue par son Conseil d'Administration, à décider du maintien de la SAEM LAPP en tant que structure juridique, acteur économique, et outil d'exploitation de la pêche en Loire-Atlantique.

Il conviendra, néanmoins, de prendre de nouvelles décisions en 2024. Lesquelles devront être éclairées par l'étude dite « OP2M », sous maîtrise d'ouvrage des Ports de Loire-Atlantique, menée par les cabinets VIA AQUA et MER ET CONSEILS et dont les conclusions seront connues au printemps. Cette étude conduira, notamment, à définir l'évolution des halles à marées pour permettre à la filière de reprendre une trajectoire de progression et de consolider sa compétitivité sur le long terme.

Depuis le début du mois de janvier, la SAEM LAPP a accueilli une directrice de transition qui doit remettre à niveau les aspects opérationnels de la société (administration, RH, finances, exploitation...). Un nouveau directeur général est espéré, au plus tard, pour le mois de mai. Il devra contribuer à élaborer, avec la Présidente et le CA, une feuille de route visant à redresser la structure et à lui redonner des perspectives de moyen-long terme.

La situation de la SAEM LAPP n'est pas sans incidence sur la propre situation de son actionnaire majoritaire, à savoir Les Ports de Loire-Atlantique. À ce jour, 3,2M€ font défaut dans les comptes de notre Syndicat mixte pour faire face aux engagements prévus dans les prochaines années. S'ils n'étaient pas remboursés, Les Ports de Loire-Atlantique devraient se tourner vers un recours à l'emprunt plus important que prévu.

La reconstruction d'un outil plus performant qu'actuellement pour exploiter la pêche sur les ports de La Turballe et Le Croisic, constitue, néanmoins, une nécessité pour maintenir une filière pêche pérenne en Loire-Atlantique. Cet objectif incombe à l'autorité portuaire que nous sommes.

Les travaux de phase 1 d'aménagement du port de la Turballe se sont terminés début 2023 avec la livraison des nouvelles darses de la zone technique.

La phase 2.1, comprenant l'avant-port de plaisance avec 53 nouvelles places protégées par la digue, l'épi et des pontons brise-clapot, a été livrée début juillet 2023. Cet avant-port a rencontré un vif succès auprès des plaisanciers dès son ouverture.

Au total, 5,7M€HT de crédits y ont été consacrés en 2023.

Depuis la mise en place du nouveau contrat de concession avec la SAEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (LAPP), le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les Ports de Loire-Atlantique prennent en charge une part importante des investissements liés au remplacement et à la maintenance d'équipements des ports de pêche et de plaisance (clos et couvert des bâtiments, ouvrages maritimes, appontements flottants...).

L'entretien de nombreux équipements n'a pas suffisamment été suivi sous le précédent contrat, et il a fallu faire face à des **dépenses urgentes** à La Turballe : réparation de pieux, protection du pied de mur de la criée, réparation de la porte du local technique de l'ascenseur, remplacement de tampons regards sur le réseau côté ouest du bassin Garlahy, réparations, à 2 reprises, du réseau AEP d'alimentation de la tour à glace Garlahy, reprise du revêtement de la promenade de la digue, réparations ponctuelles pour juguler les fuites de la couverture de la criée...

Le **perré patrimonial du port de plaisance de La Turballe**, situé Quai Sévigne Bustamente a connu une réfection importante pour un montant de 83 752€HT.

Un **diagnostic des ouvrages des ports de La Turballe et du Croisic** est intervenu en 2023. Il doit permettre de mieux connaître notre patrimoine ainsi que son état réel. Au total, 90 000€HT de crédits y ont été consacrés.

Les travaux d'entretien et de rénovation du **port historique du Croisic** se sont poursuivis, en particulier sur le Quai Ciguët. Des travaux importants ont débuté fin 2023 et vont s'achever début 2024 pour un coût global supérieur à 700 000€HT. Citons également le platelage de l'estacade, la longrine béton du nez de quai en face de la place d'Armes, le rejointoiement du quai situé face à la place de l'Aiguillon, l'auscultation de la jetée du Tréhic...

La **darse du port de Pornic la Noëveillard** a fait l'objet de travaux conservatoires qui s'achèveront fin février 2024. À l'issue, la capacité de levage sera limitée à 25 tonnes. Ce qui lui permettra, toutefois, de prendre en charge 98% des navires stationnés à Pornic. Coût de 60 000€HT.

La concertation préalable sur le **projet d'aménagement du port de Pornic la Noëveillard** s'est terminée fin 2023. Un bilan de cette concertation est présenté à l'examen de cette assemblée au cours de cette même séance.

Une intervention importante a eu lieu sur le **port de Blain** avec la restauration du quai principal (48 700€HT).

### **L'équipe des Ports de Loire-Atlantique**

En 2023, l'organigramme des Ports de Loire-Atlantique a évolué, à la suite du départ en retraite de Michel Genthon, Directeur adjoint et responsable d'exploitation, en avril dernier.

- un directeur général
- une assistante
- un directeur adjoint, directeur administratif et financier
- un directeur technique et travaux
- une directrice exploitation
- une référente administrative et financière, référente RH
- un commandant de port
- un responsable patrimoine et dragages
- une gestionnaire d'exploitation
- un responsable des ports en régie, adjoint au commandant de port
- quatre agents portuaires sur les ports en régie (la Plaine, Préfailles et Saint-Michel)
- une référente administrative ports en régie
- une alternante en contrat d'apprentissage, Master en ingénierie et droit environnemental (jusqu'à fin août 2023)
- une alternante en administration (à partir de septembre)

Plusieurs arrêts maladie de plusieurs mois sont à signaler au cours de 2023, dont celui de notre assistante, nécessitant le recrutement provisoire d'une personne pour son remplacement.

### **La police portuaire**

Différentes actions ont été menées en 2023 dans le cadre de la mission de police portuaire exercée réglementairement par l'autorité portuaire.

#### **Port de Piriac**

Constataion de plusieurs passages en force de la porte à seuil du port en septembre

Rappel au règlement

Rédaction du nouveau Règlement Particulier de Police

### **Port de La Turballe**

Rappel à l'ordre sur la gestion des déchets portuaires

Renforcement de la coopération avec les navires professionnels de type CTV et les Phares & Balises

Organisation pour les demandes de place à quai (accueil d'un navire de 43m et 3,50m de TE)

Conflit d'usage sur la gestion des places à quai sur la petite pêche et navire à passager

PV de constatation sur la gestion des déchets du port auprès de l'exploitant LAPP

Constatation de vitesse excessive dans l'avant-port de LTU d'un navire professionnel (pêcheur avec une partie du Chalut déployé) – Avertissement verbal

Irisation importante sur les ports de pêche et de plaisance – pompiers sur place – aucune preuve sur l'origine malgré vérification vidéosurveillance et le tour « visuel » des pontons.

Constatation irisation dans le port suite fuite d'huile des grues de déchargement

Nouvelle constatation de vitesse excessive dans l'avant-port de LTU, effectuée par le même auteur en milieu d'année – Mise en Demeure officielle

Navire présentant une voie d'eau et coulé au ¾ dans le port

Bouée d'entrée de port tribord déradée

Émission d'Avis Aux Navigateurs (NAVURNAV)

Rédaction d'un nouveau Règlement Particulier de Police

### **Port du Croisic**

PV de constatation de pollution et gestion des déchets portuaires auprès de l'exploitant LAPP

Sécurisation du concours de pêche Communauté Française Itinérante

PV de grande voirie pour carénage sauvage

Organisation de zone de tolérance de pêche de loisirs

Nouveau Règlement Particulier de Police

### **Ports en régie**

Mise en demeure pour pollution suite chantier à La Gravette

Commission Nautique Locale pour modification du balisage de la plage du Cormier

Point de situation avec les professionnels de La Gravette sur les vitesses excessives à la fois sur l'eau et sur terre

Nouveau Règlement Particulier de Police

### **Port de Pornic**

Évacuation de plusieurs navires pour l'APER de Gourmalon

Divers avis aux navigateurs à la suite de manifestations nautiques

Constatation sur le ponton pêche de la présence permanente de matériel de pêche occasionnant des dégradations sur le ponton.

Nouveau Règlement Particulier de Police

### **Port de Nantes Erdre**

Plusieurs régularisations de procédures pour occupation sans droit ni titre

Deux dossiers difficiles impliquant des aspects sociaux, pour occupation sans droit ni titre et non-respect du règlement d'exploitation.

### **Port de Sucé-sur-Erdre**

Procédure pour occupation sans droit ni titre du domaine public fluvial

Émission de trois déchéances de propriétés

### **Intempéries**

Gestion des trois tempêtes de la Toussaint

## LES PERSPECTIVES 2024

### Un programme global d'investissements de 3,2M€

Le niveau d'investissement en 2024 devra être conforme à notre capacité financière afin également de tenir compte des projets qui restent à porter sur le moyen terme (aménagement du port de Pornic la Noëveillard, filière pêche...).

Afin de préserver une partie de notre trésorerie et nos marges de manœuvre, il va s'avérer nécessaire de recourir, à court terme, à l'emprunt. Nous aurons plus d'éléments à partager lors de l'examen du Budget Supplémentaire.

### Les ports en régie du syndicat mixte

En 2024, le syndicat mixte poursuit la dynamique d'amélioration continue de son offre de services portuaires. Les principaux investissements vont concerner l'**entretien des mouillages**, indispensables à l'amarrage de nos bateaux pour lesquels des crédits de 190 000€HT sont à prévoir cette année, ainsi que la poursuite du projet de requalification du port de la Gravette.

Devant les problèmes rencontrés en 2023 sur le contrôle d'accès aux sites portuaires et aux cales de mise à l'eau, nous procéderons au changement du système de contrôle. La finalisation de l'analyse des solutions adaptées aux besoins de ces ports devrait conduire à une mise en place du nouveau système pour l'été 2024.

La mise en œuvre du plan d'action permettant d'obtenir à terme la **certification « Ports propres »** des 3 ports en régie se poursuit.

La mutualisation des ports en régie passe aussi par une harmonisation de leur image et de leur identification. Après le port de la Pointe-Saint-Gildas, à Préfailles, il est proposé, en 2024, l'installation d'un **deuxième totem** d'entrée du domaine portuaire, cette fois-ci au port de Comberge à Saint-Michel-Chef-Chef. À noter que cette installation prévue en 2023 n'a pu aboutir.

Le travail d'harmonisation de la **panneautique directionnelle** et de sécurité dans les ports, débutée en 2023, va se poursuivre en 2024.

#### Port de la Gravette à La Plaine-sur-mer

Le projet de **requalification du port** aboutira en fin d'année par le lancement du marché de travaux après la finalisation des études projets. D'ici là, les usagers du port seront associés à la conception du projet. L'enveloppe des crédits nécessaires au titre de 2024 est estimée à un peu moins de 300 000€HT.

#### Port de la Pointe Saint-Gildas à Préfailles

Les échanges avec la Commune engagés en 2021 se sont poursuivis, tant sur la prise en compte des besoins portuaires dans le cadre du **projet d'aménagement du site** de La Pointe-Saint-Gildas, que sur le développement de la voile légère et l'avenir du port.

L'étude stratégique « plaisance et nautisme » entre en phase opérationnelle. Il s'agit de définir le projet de développement du port pour les années à venir, en respectant la sensibilité écologique et environnementale du site de La Pointe Saint-Gildas.

60 000€HT de crédits sont prévus sur cette étude.

#### Port de Comberge à Saint-Michel-Chef-Chef

La rénovation des écluses du Calais a fait l'objet d'une rénovation fin 2023. Elle va être complétée par la reprise des **fondations du soutènement des dites écluses**, et par un régalage des fonds.

Crédits de 60 000€HT à prévoir en 2024.

La barrière d'accès au site portuaire sera remplacée, celle actuellement en service posant régulièrement des difficultés techniques (5 000€HT).

## Les ports du syndicat mixte en délégation de service public

### Les travaux d'aménagement du port de La Turballe

Les phases 1 et 2.1 sont désormais terminées. L'avant-port de plaisance a ouvert cet été et ses 53 nouvelles places ont rencontré rapidement un vif succès auprès des plaisanciers.

Il s'agit désormais de porter la réflexion sur l'avenir de ces ports de pêche et de plaisance à l'aune des besoins permettant :

- Le maintien d'une filière pêche en Loire-Atlantique
- Le développement de nouvelles recettes

Le 1<sup>er</sup> point sera plus largement abordé à l'issue de la restitution de l'étude dite OP2M citée plus haut, mais nous devons d'ores et déjà anticiper sur des travaux de réhabilitation bâtementaire dès 2024, en particulier sur la criée de La Turballe, celle-ci n'ayant eu que peu ou pas d'entretien sur les 15 dernières années.

Certains investissements feront l'objet de subventions dans le cadre du FEAMPA (fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) géré par la Région des Pays de la Loire.

Une piste intéressante existe concernant le 2<sup>e</sup> point sur le **développement de nouvelles recettes**. Dans le cadre du plan de développement de l'éolien off-shore annoncé par le Président de la République (production de 50 GWH d'ici à 2050 dont, vraisemblablement 25 GWH dans le Golfe de Gascogne), plusieurs armateurs recherchent des emplacements d'appontement pour les besoins en logistique navale de la construction et de la maintenance des futurs parcs (Yeu-Noirmoutier, Belle-île-Groix, etc). À ce jour, 3 emplacements positionnés sur le quai EMR de La Turballe, réalisés dans le cadre des aménagements de la phase1, accueillent des CTV. Ils sont dédiés à EDF-Renouvelables via une convention d'occupation temporaire (dont la redevance est versée à la SAEM LAPP et non à l'autorité portuaire que nous sommes). Techniquement, nous avons la possibilité de réaliser **3 nouveaux pontons adossés à la digue, en prolongement du quai EMR**. Ce principe préserve les linéaires de quais dédiés à la pêche.

L'investissement, estimé à 2,1M€HT (études et travaux), permettrait de répondre à une forte demande. Par un courrier daté de décembre dernier, la Présidente de la Région des Pays de la Loire a informé la Présidente des Ports de Loire-Atlantique qu'elle apporterait à ce projet un soutien financier significatif dans le cadre du Fonds de Transition Juste (FTJ), selon des modalités restant à consolider.

Une redevance d'un montant estimé entre 75 000 et 100 000 € pourrait être retirée annuellement de cet investissement. Des sommes bienvenues pour conforter les futurs investissements sur l'ensemble de nos ports.

Le lancement des études de maîtrise d'œuvre vous est proposé ce jour dans le cadre d'une délibération dédiée.

### Le projet de requalification du port de Pornic-Noëveillard

Pour rappel, le projet d'aménagement de la Noëveillard devra répondre aux objectifs suivants :

- Participer à renforcer l'image et la notoriété nautique de Pornic et repositionner la Noëveillard parmi les ports innovants et structurants du bassin de navigation atlantique
- Améliorer l'offre de services pour les plaisanciers, afin de fidéliser les clients actuels et d'en capter de nouveaux
- Améliorer les conditions de travail des professionnels du nautisme et de la pêche, et les accompagner dans leurs projets de développement
- Maîtriser et diminuer les impacts environnementaux du port et de ses activités
- Améliorer la qualité urbaine, paysagère et architecturale du port

La phase de concertation est désormais achevée.

Ont été soumis à la concertation plusieurs sujets, notamment :

- L'aménagement terrestre du port : question de l'équilibre entre les différents modes de déplacement, les surfaces dédiées au stationnement et la végétalisation du site
- Les services pour faire émerger un pôle d'excellence nautique : accès au plan d'eau, optimisation de la consommation des flux d'énergies, renouvellement de la capitainerie...
- Les conditions de circulation aux abords et à l'intérieur du port de Pornic la Noëveillard
- Les conditions d'accueil des professionnels

L'état général du port est jugé insatisfaisant, ce qui vient appuyer la nécessité d'intervenir sur ce site, avec des contributions portant plus particulièrement sur les sujets suivants :

- La modernisation des infrastructures et des équipements portuaires : expressions sur des besoins de services complémentaires, de sécurisation ou de modification de l'organisation des équipements portuaires
- La bonne intégration des commerces, de restaurants-bars et de leur offre : de fortes attentes sur leur emplacement, sur les aménagements connexes et sur l'offre proposée
- La modernisation des bâtiments et de l'architecture : avec une importance accordée à la durabilité des constructions, l'avenir de la Capitainerie et du Club nautique au regard de leurs besoins respectifs
- L'environnement : nécessaire prise en compte environnementale, une préoccupation particulièrement exprimée sur la production d'énergies renouvelables et la gestion de l'eau
- Les mobilités : attentes fortes sur l'intégration et la sécurisation des modes doux, notamment en termes d'accès aux espaces commerciaux, de restauration et de connexion au reste de la ville
- L'organisation du stationnement : proposition de reporter le stationnement à l'arrière du port et vigilance sur le maintien d'un stationnement important en période estivale, voire de proposer une offre réservée aux plaisanciers.

Ces six thématiques - qui ressortent particulièrement de l'ensemble des contributions - démontrent par ailleurs la dimension transversale du futur port, et la diversité des attentes à prendre en compte dans la définition de ce projet.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2024 sera consacré au lancement des études et diagnostics environnementaux et à la programmation de l'opération. Le lancement du marché de maîtrise d'œuvre est prévu au second semestre. La concertation se poursuivra en phase programmation et conception.

**L'enveloppe financière de l'opération de requalification du port de la Noëveillard est fixée à 18M€HT.** Ce montant correspond à l'ensemble des coûts de prestations, d'études et de travaux sur l'ensemble du périmètre de l'opération, hors commerces.

La soutenabilité financière de ce projet pour Les Ports de Loire-Atlantique, implique le respect de cette enveloppe de 18M€HT.

L'objectif est de démarrer les travaux en 2026 pour une livraison en 2029.

En dehors de l'aménagement du port de Pornic-La Noëveillard, il est prévu le remplacement de la **drague de Pornic** en 2025. Pour ce faire, il est nécessaire de lancer, dès 2024, des études permettant d'identifier précisément le type de matériel en fonction du besoin.

Une enveloppe de 200 000€HT est à prévoir pour ces études en 2024. Le coût global de la nouvelle drague avoisinera vraisemblablement les 2M€HT, financés par emprunt.

### **Port du Croisic**

Les travaux de réhabilitation du quai Ciguët se termineront en 2024. Plus de 300 000€HT de crédits seront mobilisés.

### **Les ports fluviaux**

Le renouvellement des concessions des ports de **Blain, Nort-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre et Nantes-Erdre**, arrivant à échéance le 31 décembre 2025, est l'un des principaux enjeux de cette année.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé en janvier avec une attribution prévue en avril. Une enveloppe prévisionnelle de 42 000€TTC est à anticiper avant attribution du marché.

Un diagnostic de l'état des équipements et des infrastructures selon la méthode VSC est prévu en 2024, ainsi qu'une procédure de clarification des périmètres portuaires de chaque concession.

Un suivi bathymétrique, avec analyse des sédiments sera réalisé sur le port de **Sucé-sur-Erdre** (12 000€TTC).

### **Les moyens humains et techniques**

Dans les informations à partager, notons le retour, en ce début d'année, de Valérie Boulain sur son poste d'assistante, et le recrutement en CDD de Jessica Lebossé pour assurer le suivi des contrats sur les ports en régie, mais également assurer, entre autres, des missions dans le domaine de la communication et le suivi de la certification ports propres...

Alizon Beaudouin, actuellement agent portuaire, occupera, à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, le poste de responsable d'exploitation des ports en régie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Célia Texier, elle, est alternante en licence des organisations au sein du pôle administratif et financier jusqu'à fin août.

Le siège des Ports de Loire-Atlantique a intégré ses **nouveaux locaux** en novembre 2022. La convention de mise à disposition de moyens généraux et informatiques signée avec le Département de Loire-Atlantique, implique un montant total de prestations, à verser en 2024, de près de 86 000€.

Ce montant comprend la location des locaux (propriété du Département) incluant les charges de copropriété, 6 places de parking et gardiennage (45 425€), l'informatique et la téléphonie (réseaux, postes de travail, portables et assistance) (30 397€), et l'accompagnement sur la communication du Syndicat mixte (10 000€).

Le syndicat mixte prend à sa charge l'eau, l'électricité, le mobilier et le nettoyage.

Plusieurs **cabinets conseils** continueront d'accompagner notre structure afin de renforcer l'organisation et la pertinence des choix qui sont faits par les élus, sur proposition des équipes administratives et techniques du Syndicat mixte.

Ce sera le cas, par exemple, avec les cabinets DG Conseil, JVA et PIM dans les domaines d'expertises portuaire, juridique, budgétaire, financier et RH, ou Via Aqua et Mer Conseils dans le cadre de l'étude sur les criées de La Turballe et du Croisic comme évoqué plus haut.

### **Des actions de communications ciblées**

Le syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique possède une convention d'accompagnement avec le Département de Loire-Atlantique sur les aspects de sa communication interne et externe. Une chargée de projet nous accompagne pour développer notre image et notre notoriété. Un plan d'actions de communication a été mis en place en 2023 afin de mieux identifier nos besoins et nos cibles. Dans ce cadre, notre site Internet sera modifié afin de répondre davantage aux standards actuels d'une communication plus dynamique et attrayante ainsi qu'aux attentes des usagers.

Par ailleurs, il est rappelé que la Loire-Atlantique accueille, jusqu'en 2026, **la course de la Solitaire du Figaro**. En 2024, Les Ports de Loire-Atlantique seront mobilisés, aux côtés de son exploitant, LAN, pour les aspects portuaires de l'accueil de l'arrivée de la course sur le port de La Turballe. Ils seront également présents sur le village d'arrivée de la course, en septembre prochain.

Notre participation financière annuelle est de 51 000€ auxquels s'ajoutent 12 000€ liés aux frais d'organisation du stand sur le village.

La compétence de nos équipes continue d'être mise au service de la réussite de ce bel événement sportif.

## **L'ATERRISSAGE BUDGETAIRE 2023**

Les comptes administratifs définitifs 2023 qui reflètent la réalité des dépenses et des recettes d'un exercice, seront votés lors d'une séance du Comité syndical organisée avant le 30 juin 2024. La situation du bilan 2023 est, néanmoins, en grande partie déjà connue en ce début d'année. Ce qui permet de présenter, dans leurs grandes masses (et hors restes à réaliser potentiels en cours de stabilisation), les comptes administratifs anticipés (CAA) du budget principal, du budget annexe des ports gérés en régie et du budget annexe des ports gérés en DSP.

### **Compte Administratif Anticipé du budget principal 2023**

En section de fonctionnement, les dépenses se situent à 1,867M€ et les recettes à 4,130M€, dégageant un **excédent de fonctionnement de 2,263M€ en 2023**.

Dans le détail, les principaux postes de dépenses concernent les charges générales (569 000€, dont 165 000€ pour le dragage de Nort-sur-Erdre), les charges de personnel (980 000€), la Solitaire du Figaro (51 000€ de participation contractuelle), la dotation aux amortissements (165 000€) et une provision de 100 000€ en vue de futurs dragages.

Les principaux postes de recettes sont la dotation de fonctionnement du Département (1,6M€), et le remboursement des charges de personnel du budget annexe des ports en régie et du budget annexe des ports en DSP (453 000€). L'excédent de fonctionnement 2022 est inclus (591 719€).

Une recette de 1,77M€ correspondant à une partie de la dette de la SAEM LAPP envers les Ports de Loire-Atlantique (dans le cadre de l'ancien contrat de concession) est toujours inscrite dans nos comptes. En accord avec les services du Payeur, elle n'a pas été recouvrée compte tenu des difficultés de la SAEM LAPP et en attendant les décisions consécutives à l'étude OP2M dont les conclusions seront connues au printemps 2024.

En section d'investissement, les recettes se situent à 13,980M€ (hors opérations patrimoniales du chapitre 041), avec le report de l'excédent 2022 (6,730M€) et les dépenses à 7,837M€ (hors opérations patrimoniales du chapitre 041), soit un **excédent d'investissement de 6,142M€ en 2023**.

La principale dépense concerne les subventions du budget principal aux budgets annexes pour faire face à leurs besoins (7,8M€).

Les principales recettes découlent de la dotation annuelle d'investissement du Département (2,7M€), des subventions spécifiquement fléchées sur le projet d'aménagement du port de La Turballe (2,4M€), de la reprise d'excédent d'investissement 2022 (6,730M€) et du remboursement de TVA dans le cadre du dispositif de droit à déduction de TVA (1,821M€).

### **Compte Administratif Anticipé du budget annexe des ports en régie 2023**

En exploitation, les recettes d'exploitation se situent à 623 000€ hors le report de 198 695€ d'excédent 2022, et les dépenses à 764 000€. Ce qui entraîne un **déficit d'exploitation sur le seul exercice 2023 de 141 000€**. En tenant compte du report 2022, l'excédent de la section d'exploitation sera autour de 57 000€.

Dans le détail, les principaux postes de dépenses concernent les charges générales (130 000€), le remboursement des charges de personnel au budget principal (276 000€), les dotations aux amortissements (253 000€), ainsi qu'une provision pour futurs dragages (100 000€).

Les principaux postes de recettes concernent les produits des ventes sur les ports en régie (535 000€), les opérations budgétaires de reprises de subventions (86 323€) et le report en fonctionnement 2022 (198 695€).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 822 000€ en tenant compte de l'excédent de la section d'investissement 2022 (138 385€) ainsi que de l'opération d'ordre sur les amortissements réalisés en 2023 (253 000€).

Les dépenses d'investissement se situent à 380 000€ avec comme principaux postes : les études (23 000€), les immobilisations corporelles (230 000€), le remboursement du capital des emprunts (14 367€), et l'opération budgétaire de reprise de subvention (86 323€).

L'excédent de la section d'investissement est attendu autour de 442 000€ en tenant compte de l'excédent d'investissement 2022.

### **Compte Administratif Anticipé du budget annexe des ports en DSP 2023**

Ce budget concerne les ports en concession versant une redevance aux Ports de Loire-Atlantique.

En section d'exploitation, les recettes sont de 1,632M€ et les dépenses de 1,629M€, soit un **excédent de 3 200€**.

Les recettes proviennent de la redevance des ports de Pornic (350 000€), de Blain (1 000€) et des commerces de Pornic la Noëveillard (4 000€).

Une recette de 1,676M€ correspondant à une partie de la dette de la SAEM LAPP envers les Ports de Loire-Atlantique (dans le cadre de l'ancien contrat de concession) est toujours inscrite dans nos comptes. Comme dans le budget principal, en accord avec les services du Payeur, elle n'a pas été recouvrée, compte tenu des difficultés de la SAEM LAPP et dans l'attente des décisions à la suite de l'étude OP2M qui sera connue au printemps 2024.

Les dépenses ont été affectées à des charges générales (73 000€), au remboursement des charges de personnel vers le budget principal (164 800€), et à une provision pour futur travaux et dragage (1,365M€).

Les recettes d'investissement atteignent 7,453M€ (hors opérations patrimoniales du chapitre 041) en tenant compte de l'excédent de fonctionnement 2022 (15 038€). Notons la recette de 7,379M€ correspondant à la subvention du budget principal au budget annexe.

Les dépenses seront arrêtées autour de 6,887M€, (hors opérations patrimoniales du chapitre 041) avec prise en compte du déficit 2022 de 168 082€. Elles concernent principalement les phases de travaux 1 et 2.1 du réaménagement du port de La Turballe pour 5,781M€, mais aussi les différentes études de Pornic, et les travaux patrimoniaux sur plusieurs ports (le Croisic, Blain).

L'excédent de la section d'investissement se situera autour de 567 000€ en 2023.

## TRADUCTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DES ORIENTATIONS 2024

3 des 4 budgets du Syndicat mixte sont activés : le budget principal pour les activités de Service Public Administratif (SPA), les deux budgets annexe pour les activités de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) : le budget annexe des ports en régie et le budget annexe des ports en DSP.

### Le budget principal (SPA)

Les dépenses et recettes des ports en concession de Pornic, Blain, La Turballe et le Croisic sont désormais imputées sur le budget annexe des ports en DSP. Les dépenses et recettes du budget principal concernent les seules fonctions supports (dotations statutaires du Département, charges de personnel, loyers, assurances, fluides, études juridiques...), et les dépenses afférentes aux ports de Piriac, Nantes Erdre, Nort-sur-Erdre et Sucé-sur-Erdre pour lesquels aucune redevance n'est perçue à ce jour

Le budget principal alimente les deux budgets annexes en subventions d'investissement, et ponctuellement, en subventions de fonctionnement.

Les dépenses sont exprimées en TTC, le budget principal ne permettant pas la récupération de TVA.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature M57 s'applique au budget principal en lieu et place de la nomenclature M14.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 2,085M€ contre 3,438M€ au BP2023.

- 1,6M€ proviennent de la dotation annuelle statutaire du Département. Pour rappel, cette dotation est de 4,3M€ et se répartit entre fonctionnement et investissement, en fonction des besoins.
- 453 067€ de remboursements de charges de personnel correspondant aux budgets annexes, et supportées par le budget principal, ainsi que 32 000€ d'atténuation de charges

### Évolution depuis 2021 des budgets primitifs du budget principal / recettes de fonctionnement

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Atténuation de charges	0	10 000	21 500	32 000
Produits de service	0	248 500	0	0
Subventions d'exploitation	1 600 000	2 600 000	1 600 000	1 600 000
Autres produits de gestion	265 000	270 000	439 800	453 067
Produits exceptionnels	0	0	1 377 326	0
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 865 000 €</b>	<b>3 128 500 €</b>	<b>3 438 626 €</b>	<b>2 085 067 €</b>

2,085M€ de dépenses de fonctionnement sont attendues en 2024 (3,438M€ en 2023).

420 000€ en charges générales sont anticipées au **chapitre 011**.

Sont intégrées à ce chapitre, les assurances (véhicules, responsabilité civile, dommages aux biens, protection juridique) pour 48 000€, ou encore les charges relatives à la convention avec le Département correspondant à la mise à disposition de moyens généraux et informatiques pour 86 000€.

Notons également la participation à la Solitaire du Figaro pour 51 000€ au **chapitre 65** autres charges de gestion.

1 010 000€ de charges de personnel sont inscrits au **chapitre 012**.

Les **amortissements du budget principal** sont pour l'instant estimés à 150 000€ (budgétés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement aux **chapitres respectifs 042 et 040**). Ces données sont en cours de stabilisation en lien avec notre payeur, pour tenir compte des transferts de biens entre budget principal et budget annexe et suite à l'adoption du PV de transfert avec le Département.

Une dotation aux provisions pour futurs dragages est prévue à hauteur de 150 000€ au **chapitre 68**.

La section de fonctionnement devrait dégager un peu plus de 270 000€ d'**autofinancement**, qu'il est prévu de virer à la section d'investissement (**chapitre 023**).

Évolution depuis 2021 des budgets primitifs du budget principal / dépenses de fonctionnement

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Charges générales	365 000	594 000	700 000	420 000
Charges de personnel	860 000	960 000	1 010 000	1 010 000
Autres charges de gestion	500	500	500	60 000
Charges financières	5 000	0	0	0
Charges exceptionnelles	110 000	1 125 500	63 000	500
Dotations aux provisions	0	100 000	100 000	150 000
Dépenses imprévues	4 500	4 500	6 500	
Virement section investissement	435 000	244 000	1 545 126	274 567
Dotations aux amortissements	85 000	100 000	13 500	170 000
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 865 000 €</b>	<b>3 128 500 €</b>	<b>3 438 626 €</b>	<b>2 085 067 €</b>

Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal si situeront autour de 2,085M€ au budget primitif 2024.

Les **dépenses réelles d'investissement** (hors opérations d'ordre patrimoniales) sont prévues à 3,144M€ (contre 8,66M€ au BP2023) et se répartissent ainsi :

Il s'agit, pour l'essentiel, des subventions du budget principal aux deux budgets annexes, leur permettant de faire face aux dépenses d'investissement sur les projets de La Turballe, Pornic et La Plaine-sur-mer.

3,054M€ au **chapitre 204** « subventions d'investissement », répartis entre le budget annexe des ports en DSP et le budget annexe des ports en régie, et potentiellement dans le cadre des fonds européens FEAMPA dédiés au soutien des projets portés par les ports de pêche sur lesquels les Ports de Loire-Atlantique sont cofinanceurs.

Évolution depuis 2021 des budgets primitifs du budget principal / dépenses d'investissement

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Immobilisations incorporelles	495 000	17 000	84 000	20 000
Subventions d'investissement	600 000	160 000	8 526 626	3 054 567
Immobilisations corporelles	1 500 000	344 000	48 000	70 000
Immobilisations en cours	28 500 000	30 700 000	0	0
Emprunts, dettes	0	0	0	0
Opérations patrimoniales	1 500 000	1 200 000	4 000 000	200 000
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>32 595 000 €</b>	<b>32 421 000 €</b>	<b>12 658 626 €</b>	<b>3 344 567 €</b>

Ces dépenses seront couvertes par les **recettes d'investissement** principales suivantes :

La dotation statutaire du Département à hauteur de 2,7M€ en investissement sur le **chapitre 13**, un virement en provenance de la section de fonctionnement d'un montant de 274 567€ au **chapitre 021**.

Évolution depuis 2021 des budgets primitifs du budget principal / recettes d'investissement

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Subventions reçues	22 841 561	17 356 000	5 100 000	2 700 000
Emprunts	7 733 439	13 521 000	0	0
Immobilisations financières			2 000 000	0
Virement section fonctionnement	435 000	244 000	1 545 126	274 567
Dotations aux amortissements	85 000	100 000	13 500	170 000
Opérations patrimoniales	1 500 000	1 200 000	4 000 000	200 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>32 595 000 €</b>	<b>32 421 000 €</b>	<b>12 658 626 €</b>	<b>3 344 567 €</b>

Les dépenses et recettes de la section d'investissement sont attendus à 3,344M€ (hors opérations d'ordre patrimoniales) au budget primitif principal 2024 (8,66M€ au BP2023).

## **Le budget annexe des ports en DSP (SPIC)**

Les dépenses et recettes des ports de la Turballe, le Croisic, Pornic et Blain sont inscrites sur le budget annexe des ports en DSP, budget qui existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'équilibre de la section d'exploitation du budget annexe des ports en DSP est précaire. Cette précarité est renforcée par les futurs dragages qui seront supportés par la section d'exploitation comme la loi l'impose jusqu'à présent. Sans possibilité d'emprunt sur la section d'exploitation, il faudra envisager en 2025 et/ou 2026, une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe des ports en DSP.

Les **recettes d'exploitation** sont constituées des redevances des concessionnaires :

- 427 500€ de Loire-Atlantique Nautisme, exploitant des ports de Pornic
- 1 000€ de Loire-Atlantique Nautisme, exploitant du port de Blain
- 4 000€ de la SAEM LAPP, exploitant des ports de la Turballe et du Croisic
- 4 000€ de la SOCOPORT, société amodiatrice des commerces du port de La Noëveillard, à Pornic

### Évolution depuis 2022 des budgets primitifs du budget annexe DSP / recettes d'exploitation

	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Produits de service	0	379 000	10 191
Subventions d'exploitation	0	0	0
Autres produits de gestion	305 000	0	427 500
Produits exceptionnels	0	1 676 429	55 000
Reprise de provisions	0	0	0
Reprise de subventions	0	0	0
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>305 000 €</b>	<b>2 055 429 €</b>	<b>492 691 €</b>

Les **dépenses d'exploitation** du budget annexe des ports en DSP comprennent 171 244€ au **chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »**, afin, principalement, de prévoir le remboursement des charges de personnel au budget principal. Le **chapitre 011** charges générales intègre 170 000€ destinés à diverses interventions dont l'étude dite OP2M sur l'avenir des halles à marée de la Turballe et du Croisic, ou encore l'accompagnement du programme SIRENHA.

Les amortissements sont estimés à ce jour à 53 000€ sur le **chapitre 042**. Comme pour le budget principal, il sera certainement nécessaire de revisiter les besoins de crédits dédiés aux amortissements, une fois le travail de transferts des biens entre budgets et d'intégration des biens des ex-ports départementaux dans nos comptes, en lien avec le payeur.

Une dotation aux provisions sur le **chapitre 68** est envisageable pour un montant de 76 000€.

Des crédits sont prévus sur le **chapitre 69** impôt sur les sociétés.

### Évolution depuis 2022 des budgets primitifs du budget annexe DSP / dépenses d'exploitation

	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Charges générales	0	30 000	170 000
Charges de personnel	0		
Autres charges de gestion	0	164 800	171 244
Charges financières	0	0	
Charges exceptionnelles	0	0	20 000
Dotations aux provisions	0	1 365 988	76 000
Impôt sur les sociétés	0	4 000	2 447
Dépenses imprévues	0	0	
Virement section investissement	305 000	250 641	0
Dotations aux amortissements	0	180 000	53 000
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>305 000 €</b>	<b>2 055 429 €</b>	<b>492 691 €</b>

Les dépenses et recettes d'exploitation du budget annexe des ports en DSP se situent à 492 691€ au budget primitif 2024.

Le budget annexe des ports en DSP n'a pas suffisamment de **recettes propres en section d'investissement** pour faire face à ses besoins. Dès lors une subvention d'investissement, en provenance du budget principal, est indispensable. Le **chapitre 13 subventions reçues** intègre 2,247M€ à ce titre. Elle permettra de couvrir, entre autres, les besoins concernant les travaux de La Turballe, et les études de Pornic. 53 000€ d'opération budgétaire sur les amortissements au **chapitre 040** sont prévus.

Évolution depuis 2022 des budgets primitifs du budget annexe DSP / recettes d'investissement

	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Subventions d'investissement reçues	0	7 379 476	2 247 000
Emprunts et dettes	0	0	
Virement section exploitation	305 000	250 641	0
Amortissements	0	180 000	53 000
Opérations patrimoniales	0	3 000 000	700 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>305 000 €</b>	<b>10 810 117 €</b>	<b>3 000 000 €</b>

Les **dépenses de la section d'investissement** seront axées sur : les études sur 3 nouveaux pontons dédiés aux CTV sur le port de La Turballe, la poursuite des études liées à la maîtrise d'œuvre de Pornic-La Noëveillard, lancement des études en vue de l'acquisition d'une nouvelle drague pour les ports de Pornic, finalisation des travaux du quai Ciguat au Croisic ...

Évolution depuis 2022 des budgets primitifs du budget annexe DSP / dépenses d'investissement

	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Emprunts et dettes	0	0	
Immobilisations incorporelles	0	366 000	900 000
Immobilisations corporelles	205 000	932 000	1 300 000
Immobilisations en cours	100 000	6 517 117	100 000
Reprise de subventions	0	0	
Opérations patrimoniales	0	3 000 000	700 000
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>305 000 €</b>	<b>10 810 117 €</b>	<b>3 000 000 €</b>

Les **dépenses et recettes d'investissement** du budget annexe des ports en DSP en 2024 s'établiront à 2,3M€ (hors opérations patrimoniales).

**Le budget annexe (SPIC) des ports en régie**

Pour rappel, les Ports de Loire-Atlantique gèrent en régie directe les ports de La Pointe-Saint-Gildas à Préfailles, La Gravette à la Plaine-sur-Mer et de Comberge à Saint-Michel-Chef-Chef.

De manière générale, l'équilibre du budget annexe des ports en régie demande des efforts de gestion constants et une vigilance toute particulière, les recettes et les dépenses d'exploitation s'équilibrant à peine. Il n'y a, en conséquence, pas ou peu d'autofinancement des dépenses d'investissement.

En 2024, les **recettes d'exploitation** seront constituées des prestations vendues sur les ports en régie pour 582 000€HT imputés sur le **chapitre 70**, et de reprises de subventions à hauteur de 100 000€ dans le cadre d'une opération budgétaire sur le **chapitre 042**.

Évolution depuis 2021 des budgets primitifs du budget annexe des ports en régie / recettes d'exploitation

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>Produits de service</b>	548 000	550 000	554 500	582 000
Subventions d'exploitation	0	0	0	0
Autres produits de gestion	0	0	0	0
Produits exceptionnels	0	1 000 000	0	0
Reprise de provisions	0	276 343	0	0
Reprise de subventions	0	0	87 000	100 000
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>548 000 €</b>	<b>1 826 343 €</b>	<b>641 500 €</b>	<b>682 000 €</b>

En 2024, les **dépenses d'exploitation** se répartissent ainsi :

- 110 000€HT sur le **chapitre 011** pour les charges courantes (entretien, fluides, abonnements...)
- 283 635€HT consacrés principalement au remboursement des charges de personnel des agents portuaires au budget principal SPA, sur le **chapitre 65**
- 3 365€ de remboursement des intérêts des emprunts contractés, en leur temps, par les Communes et transférés au syndicat mixte, au **chapitre 66**
- 1 000€HT de charges exceptionnelles sur le **chapitre 67** en prévision de remboursements aux usagers
- 284 000€ de dotations aux amortissements sur le **chapitre 042**, somme que l'on retrouvera en recettes d'investissement

Évolution depuis 2021 des budgets primitifs du budget annexe des ports en régie / dépenses d'exploitation

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>Charges générales</b>	91 000	1 144 260,42	110 000	110 000
Charges de personnel	0	0	0	0
Autres charges de gestion	266 000	270 000	275 071,11	283 635
Charges financières	5 500	4 582,58	3 928,89	3 365
Charges exceptionnelles	1 500	1 500	2 500	1 000
Dotations aux provisions	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	200 000	0	0
Dépenses imprévues	0	0	0	0
Virement section investissement	0	0	0	0
Amortissements	184 000	206 000	250 000	284 000
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>548 000 €</b>	<b>1 826 343 €</b>	<b>641 500 €</b>	<b>682 000 €</b>

Les **dépenses et recettes d'exploitation** du budget annexe des ports en régie sont attendues à 682 000€ lors du budget primitif 2024.

Les **dépenses d'investissement** sont prévues à 915 000€HT en 2024 (hors opérations patrimoniales), contre un peu plus de 690 000€HT au BP 2023.

- 15 000€ de remboursement de capital des emprunts contractés avant 2020 sur le **chapitre 16**
- 200 000€ d'immobilisations incorporelles sur le **chapitre 20** (études)
- 500 000€ d'immobilisations corporelles au **chapitre 21** (travaux réalisés dans l'année)
- 100 000€ d'immobilisations en cours au **chapitre 23** (début des travaux de La Plaine)
- 100 000€ de reprises de subventions au **chapitre 040** dans le cadre d'une opération budgétaire

Évolution depuis 2021 des budgets primitifs du budget annexe des ports en régie / dépenses d'investissement

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>Emprunts et dettes</b>	23 306,36	22 159,32	14 367,31	15 000
<b>Immobilisations incorporelles</b>	85 463	160 620	235 073,69	200 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	618 820,33	175 340,68	354 255	500 000
<b>Immobilisations en cours</b>	566 667	0	0	100 000
<b>Reprises de subventions</b>	0	0	87 000	100 000
<b>Opérations patrimoniales</b>	200 000	50 000	200 000	100 000
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 494 256,69 €</b>	<b>408 120 €</b>	<b>890 696 €</b>	<b>1 015 000 €</b>

Ces dépenses seront couvertes par des **recettes d'investissement** constituées par une subvention du budget principal de 631 000€, et d'une recette d'ordre liée aux amortissements, à hauteur de 284 000€.

Évolution depuis 2021 des budgets primitifs du budget annexe des ports en régie / recettes d'investissement

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>Subventions reçues</b>	0,00	20 688	403 900	631 000
<b>Emprunts</b>	1 110 256,69	131 432	0	
<b>Virement section fonctionnement</b>	0	0	0	
<b>Amortissements</b>	184 000	206 000	250 000	284 000
<b>Opérations patrimoniales</b>	200 000	50 000	200 000	100 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 494 256,69 €</b>	<b>408 120 €</b>	<b>853 900 €</b>	<b>1 015 000 €</b>

Les **dépenses et recettes d'investissement** du budget annexe des ports en régie sont attendues à 915 000€ (hors opérations patrimoniales) lors du budget primitif 2024.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**Vu** l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les instructions comptables et budgétaires M57 et M4 ;

**Considérant** les dispositions de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, les collectivités et leurs établissements publics doivent organiser, chaque année, un débat sur leurs orientations budgétaires, dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

**Entendu** le rapport de la Présidente,

*Jerome PUYBAREAU explique que Les Ports de Loire-Atlantique ont titré 3 millions d'euros à la SAEM LAPP. Une recette répartie entre le budget principal et le budget annexe. Ces recettes n'ont pas été recouvrées à ce jour mais les titres sont toujours valables et les sommes sont toujours dans nos comptes. Cette dette suscitera forcément des discussions sur l'avenir des ports du Croisic et de La Turballe puisqu'elle concerne l'outil d'exploitation, à savoir la SAEM LAPP. Sachant que l'on espère qu'elle finira par être honorée car elle est nécessaire aux Ports de Loire-Atlantique pour que l'autorité portuaire assure au mieux ses missions. Il ajoute que si cette somme n'est pas recouvrée, le Syndicat mixte n'aura d'autres choix que de recourir de manière plus importante encore à l'emprunt.*

*Claude CAUDAL interroge sur les implications futures de ce manque à gagner sur ces titres de recette et demande comment le manque de trésorerie sera compensé dans les années à venir.*

Jérôme PUYBAREAU explique que pour 2024, la situation n'est pas préoccupante. Le rescrit fiscal de 8.8 millions d'euros a permis de stabiliser la trésorerie, il ajoute que, pour cette année, les travaux prévus concerne le port de la Plaine-sur-Mer, le remplacement de la drague de Pornic pour 2025 et le réaménagement du port de Pornic pour 2026. Il exprime son inquiétude concernant la section de fonctionnement car il est interdit d'emprunter sur celle-ci. Or, les travaux de dragage sont payés sur le fonctionnement et pas sur l'investissement. Deux opérations de ce type sont envisagées dès 2025 sur les ports de la Turballe et en 2027 au Croisic. Face à cette incertitude, pour préserver une partie de la trésorerie, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt sur nos opérations d'investissement.

Claude CAUDAL souhaite qu'avec les données financières présentes, Les Ports de Loire-Atlantique projettent une prévision budgétaire plus précise sur les années à venir.

Jérôme PUYBAREAU indique que ces prévisions ont déjà été réalisées et qu'il travaille d'ores et déjà à une révision des PPI. Il précise, néanmoins, que, pour fiabiliser ce type de projection, il faut répondre aux diverses inconnues qui existent encore.

Gildas GUGUEN appuie le propos en expliquant qu'un plan de redressement va être demandé et mis en œuvre par la SAEM LAPP. Cette dette sera-t-elle acquittée rapidement, étalée dans le temps et, si oui, sur quelle durée, ou bien sera-t-elle réglée à l'issue de la concession ou bien encore purement et simplement abandonnée ? Nul ne le sait à date. De la même manière, à l'issue des négociations en cours avec EDF pour l'occupation de sa base de maintenance, quelle somme seront nous capable de récupérer ? Enfin, quel sera l'impact financier exact des futurs pontons CTV ? Tous ces éléments, qui risquent d'impacter nos recettes en positif ou en négatif ne sont pas connues à ce jour. Enfin, il rappelle le travail de lobbying intense exercé aujourd'hui, via l'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) et la Fédération française des ports de plaisance (FFPP) pour tenter d'infléchir les règles budgétaires et comptables sur les dragages. Que ces derniers puissent être pris en charge sur l'investissement et non plus sur le fonctionnement comme aujourd'hui.

À ce sujet, Jean-Luc SECHET précise que, en perspective du dragage de 2025, le Département devait réorienter sa dotation statutaire, l'année prochaine, en mettant un million supplémentaire en fonctionnement et la même somme en moins en investissement. Mais, compte tenu de la situation financière du Département, ce changement de répartition ne sera pas possible.

Jean-Michel BRARD s'interroge sur la rédaction d'une reconnaissance de dette et son impact sur l'épargne nette. Par ailleurs, il souligne que la dotation du Département n'est pas indexée sur l'inflation et que c'est un problème.

Jérôme PUYBAREAU explique qu'il y a eu une suspension des demandes de recouvrement. Celle-ci a d'ailleurs été renouvelée dernièrement en accord avec le trésorier-payeur de la Paierie départementale et Madame la Présidente des Ports de Loire-Atlantique. Les services de la Paierie ont accepté que cet effort soit fait du fait des difficultés économiques actuelles qui pèsent sur la filière. Cependant, cet accord est provisoire et conditionné au fait que des décisions doivent être prises concernant la DSP et la SAEM d'ici la fin de l'année 2024.

Jean MONTAVILLE s'interroge sur la redevance que la SAEM LAPP doit à LPLA. Il était question qu'elle soit renégociée mais il n'en entend plus parler. Il se demande si cela n'a pas été abandonné.

Gildas GUGUEN répond que ce sujet est toujours d'actualité et qu'il sera bien demandé, dans le cadre du plan de restructuration confié au futur directeur de la SAEM, que le niveau de redevance domaniale soit revu à la hausse.

Laurent DUBOST demande si, sur le port de Comberge, les écluses ont bien été rénovées et si elles peuvent présenter une solution d'avenir pour un dévasage plus naturel ?

François GUERIN explique que le système comprend trois écluses qui existent depuis longtemps. La remise en œuvre de cet équipement étant assez récente, il est difficile de faire un vrai bilan pour le moment. C'est encore assez modeste parce que très nouveau. C'est la raison pour laquelle, de toute façon, cette année, en accompagnement, une opération de régalaie des sédiments est programmée afin de retrouver une bathymétrie plus favorable pour les plaisanciers.

Claude CAUDAL souligne que le secteur est, contrairement à beaucoup d'autres en Loire-Atlantique, sujet à de l'ensablement récurrent. Le cours du Calais avait été, il y a plusieurs années, dévié pour qu'il se jette dans le port alors qu'il se jetait directement dans la mer un peu plus loin. Il estime que ça n'a pas donné des résultats significatifs et il ne

*pense pas que ça en donnera plus demain. C'est lié à des caractéristiques locales qui font que, à cet endroit, il y a du réensablement régulier.*

*Laurent DUBOST mentionne avoir vu une intervention de M. Legoff, Président de la conchyliculture, soulignant la dégradation du milieu marin avec une diminution de la nourriture pour les crustacés. Il se demande si le COREPEM le mentionnera dans son étude.*

*Clotilde GUYOT répond que tous les professionnels l'ont remarqué. L'étude est axée sur le futur de l'ensemble des professionnels de la filière et c'est sur ces perspectives et sur les changements à venir qui sont analysés à travers l'étude que nous allons devoir prendre des décisions sur l'organisation des ports à terme.*

#### **LE COMITE SYNDICAL**

**Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires 2024 du budget principal (SPA) du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique ;
- **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires 2024 du budget annexe (SPIC) des ports en régie du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.
- **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires 2024 du budget annexe (SPIC) des ports en DSP du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

**Adopté à l'unanimité**

#### 4.2 Tarifs portuaires 2024 – modification de la grille tarifaire du port fluvial de Sucé-sur-Erdre (vote Collège 1 uniquement)

Les Ports de Loire-Atlantique sont l'autorité portuaire du port fluvial de Nort-sur-Erdre. La proposition de la Commune de Nort-sur-Erdre, gestionnaire de ce port fluvial, d'augmenter l'ensemble de ces tarifs de 5 %, arrondi à l'euro supérieur, a reçu un avis favorable du conseil portuaire du 26 octobre 2023 ainsi que l'approbation du comité syndical du 20 novembre 2023.

La hausse de 5 % n'a pas été appliquée, sur la grille tarifaire, pour l'ensemble des contrats (annuel, semestriel, mensuel, hivernage et escales) du Quai Saint Georges concernant les bateaux à partir de 11 mètres.

La Commune souhaite que cette modification soit bien inscrite et, en outre, propose l'ajout de la grille tarifaire des prestations de services qui n'avait pas été annexée à la délibération du Comité syndical du 20 novembre dernier.

**Vu** le Code des transports ;

**Vu** du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3211-1 et suivants et l'article L.5721-6

**Vu** l'arrêté du 11 décembre 2019 portant création du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;

**Vu** le transfert de compétence portuaire au syndicat mixte les Ports de Loire-Atlantique du port fluvial concédé de Nort sur Erdre ;

**Vu** la délégation de service public accordée à la Commune de Nort-sur-Erdre pour la gestion et l'exploitation du port de Nort-sur-Erdre au 1<sup>er</sup> septembre 1995 ;

**Vu** sa délibération n°4.12 du 20 novembre 2023 approuvant les grilles tarifaires 2024 de ses ports maritimes et fluviaux, notamment la grille tarifaire du port de Nort-sur-Erdre ;

**Considérant** la nécessité d'apporter une modification aux grilles tarifaires du port de Nort-sur-Erdre concernant l'occupation d'emplacements portuaires sur le quai Saint-Georges pour des navires de plus de 11 mètres ainsi que pour l'utilisation de matériels et services portuaires ;

**Entendu** le rapport de la Présidente ;

#### LE COMITÉ SYNDICAL

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les nouvelles grilles tarifaires des redevances des bateaux et des prestations de services, pour l'année 2024 du port de Nort-sur-Erdre, telles qu'annexées à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## 6.1 Aménagement port de La Noëveillard-Pornic – Bilan de la concertation réglementaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 et R103-1, précisant les opérations d'aménagement soumises à concertation préalable ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 24 juin 2019 approuvant le plan d'actions « Loire-Atlantique, terre maritime » du département de Loire-Atlantique en faveur de la mer et du littoral pour la période 2019-2029 ;

Vu le marché public n° 2022 AMO\_15, d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage générale signé le 6 février 2023 et confié au groupement constitué de SCE & ses atelier up+, mandataire, et de Sennse communication et concertation, co-traitant, ayant pour objet d'accompagner Les Ports de Loire-Atlantique de la concertation jusqu'à l'attribution des marchés de travaux et l'obtention des autorisations ad hoc ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 30 juin 2023 approuvant les objectifs et autorisant Madame la Présidente à mener la concertation préalable réglementaire du projet d'aménagement du port de Pornic-La Noëveillard ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement ambitieux du port de Pornic-La Noëveillard qui prévoit notamment, La remise à niveau des infrastructures maritimes, l'aménagement des espaces à terre, la rénovation ou le renouvellement de la capitainerie et des commerces avec pour objectif de faire du port de Pornic-La Noëveillard un pôle d'excellence en matière de destination nautique et de conditions d'accueil des professionnels dans un souci de parfaite intégration paysagère et architecturale et avec une forte ambition en faveur du développement durable ;

**CONSIDÉRANT** la concertation préalable réglementaire qui s'est déroulée du 25 septembre au 13 novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositifs d'annonces et de communication :

- Les communiqués de presse avant le lancement de la concertation ;
- L'affiche et le flyer disponibles lors de la réunion d'ouverture et dans les 4 des lieux de la concertation (mairie principal, mairies annexe du Clion/Mer et de Sainte Marie et la capitainerie de La Noëveillard) ;
- Les posts sur les réseaux sociaux de la Ville de Pornic ;
- Les mails d'information aux représentants des acteurs portuaires.

**CONSIDÉRANT** le dispositif de présentation du projet :

- Le dossier de concertation ;
- La plaquette de concertation ;
- La plateforme numérique dédiée au projet ;
- La vidéo du projet publiée sur youtube ;
- L'exposition du projet disponible à la capitainerie de La Noëveillard et à la mairie annexe de Sainte Marie ;
- Le hit jeune.

**CONSIDÉRANT** le dispositif de contribution :

- Le questionnaire et les registres disponibles dans les 4 lieux de la concertation ;
- L'onglet Contribuez ! sur la plateforme numérique dédiée au projet ;
- Le cahier d'acteurs.

**CONSIDÉRANT** les temps d'échange :

- Les réunions publiques du 25 septembre et du 13 novembre ;
- Les 2 rencontres sur les marchés de Sainte Marie le 30 septembre et de Pornic le 25 octobre ;
- Les 2 balades ateliers sur le port de Pornic La Noëveillard. L'une avec les élèves éco-délégués du collège Jean Mounès, le 7 novembre 2023 L'autre avec les représentants des acteurs portuaires, le 8 novembre 2023.

**CONSIDÉRANT** les chiffres de la concertation :

- 4482 visites sur la plateforme numérique ;
- 427 visionnages de la vidéo du projet ;
- environ 200 personnes rencontrées ;
- 15 cahiers d'acteurs qui se font l'écho de plusieurs centaines de personnes au total ;
- 132 questionnaires ;
- 1 avis libre sur registre ;
- 18 avis déposés en ligne.

**CONSIDÉRANT** le bilan de la concertation préalable annexé à la présente délibération et les points de convergences par thématiques synthétisés ci-dessous :

#### La modernisation des infrastructures et des équipements portuaires

- Moderniser les pannes (pontons, catways, passerelles) pour améliorer l'accessibilité et la modularité générale ;
- Faciliter les mises à l'eau, les rendre plus accessibles ;
- Disposer d'espaces de stockage pour les pêcheurs, la SNSM, le club de voile, les pros du nautisme ;
- Faciliter l'accès à la station de distribution de carburants.

#### La bonne intégration des commerces et de leur offre

- Préserver les terrasses des nuisances de la circulation automobile ;
- Diversifier les activités, privilégier une vie à l'année.

#### La modernisation des bâtiments et l'architecture

- Construire durablement, avec une architecture de qualité et respectueuse du site de la Noëveillard ;
- Disposer d'une capitainerie « vigie » bénéficiant d'une vue sur le plan d'eau, la ria et permettant une surveillance de l'ensemble du site portuaire. Certains contributeurs proposent d'accueillir des activités connexes.
- Disposer de sanitaires en nombre suffisant, modernes, confortables et facilement accessibles ;
- Maintenir un paysage dégagé sur la mer depuis la corniche, adapter la hauteur des bâtiments en conséquence.

#### L'environnement

- Anticiper l'augmentation du niveau de la mer ;
- Favoriser les énergies renouvelables, la sobriété notamment dans l'utilisation de l'eau potable ;
- Protéger, favoriser la biodiversité, la faune & flore ;
- Mieux gérer les déchets, recueillir les eaux usées des embarcations ;
- Végétaliser le site, paysager le port ;
- Préserver, s'intégrer au paysage de la corniche et de la plage de La Noëveillard ;
- Promouvoir la sobriété foncière.

#### Les mobilités

- Réduire le trafic automobile au bénéfice des mobilités douces, renforcer l'accessibilité à pied et à vélo ;
- Connecter le port de Pornic-La Noëveillard au reste de la ville ;
- Améliorer, faciliter la desserte « terrestre » du port.

#### L'organisation et l'offre de stationnements

- Augmenter l'offre de stationnement pour les 2 roues ;
- Moduler les parkings en fonction de la saison ;
- Maintenir voire augmenter l'offre de stationnement pour les voitures.

#### Autres

- Accueillir des manifestations nautiques et des animations sur le port de Pornic-La Noëveillard ;
- Réduire au maximum les nuisances pendant le chantier : préserver les stationnements, les activités nautiques, les places pour les bateaux, les accès aux commerces, l'activité du club de voile...

**CONSIDÉRANT** qu'il paraît possible, en privilégiant les travaux liés aux compétences du Syndicat mixte Les Ports de 27

Loire-Atlantique, de prendre en considération les principaux points de convergence énumérés ci-dessus sans toutefois pouvoir satisfaire à l'ensemble des demandes eu égard, au périmètre contraint du site et au budget prévisionnel de l'opération fixé à 18 millions HT ;

**Entendu** le Rapport de La Présidente :

*François GUERIN explique que la délibération concerne le projet d'aménagement du port de la Noëveillard, à Pornic, un port de plaisance et de pêche existant depuis environ 50 ans. Il ajoute que l'objectif de ce projet est d'investir pour moderniser les infrastructures, mettre en avant l'aspect environnemental et rénover les bâtiments. Il souligne que le Comité syndical a pris cette décision le 30 juin 2023 afin de lancer les concertations préalables, conformément au code de l'urbanisme. Il indique que ces concertations ont été encadrées par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dirigée par SCE, représentée par David Tribondeau, et du cabinet SENNSE, spécialiste dans les processus de concertations citoyennes.*

*Il indique que les derniers mois ont été consacrés à évaluer les coûts et à développer des outils de rencontre pour recueillir et comprendre les attentes de chacun.*

*Le Bilan de ces démarches est présenté par M. Tribondeau et Mme Mouden (voir - 6.1 ANNEXE : Bilan de la concertation).*

*M. MONTAVILLE demande si une réunion d'information est prévue.*

*M. GUERIN répond que la réunion avec les acteurs portuaires est envisagée, plutôt au printemps, mais que, d'ici là, le bilan sera partagé avec les personnes qui ont contribué de façon plus active.*

*M. DUBOST interroge pour savoir si des demandes autour de l'électrification des bateaux qui sortent à la journée ont été formulées durant cette concertation.*

*M. GUERIN répond que des remarques ont été faites sur la consommation d'eau, sur la consommation électrique, la pose de panneaux photovoltaïques mais très peu sur les motorisations électriques des navires. Il souligne néanmoins que la problématique de l'électrification des bateaux induira de redimensionner les réseaux électriques de la zone portuaire afin de prévoir le rechargement des bateaux à quai.*

*M. TRIBONDEAU insiste sur ce même point en soulignant l'importance du dimensionnement des infrastructures électriques afin de tenir compte de la volonté d'électrifier les véhicules terrestres et maritimes. Il évoque également la possibilité d'implanter des équipements susceptibles d'assurer une production électrique locale, notamment en se servant des toitures des bâtiments du port.*

#### LE COMITE SYNDICAL

**Après en avoir délibéré :**

- **CONSTATE** que la procédure de concertation préalable relative au projet d'aménagement du port de Pornic La Noëveillard s'est déroulée conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme ;
- **ARRÊTE** le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DÉCIDE** de poursuivre le projet d'aménagement du port de Pornic La Noëveillard.

**Adopté à l'unanimité**

## 6.2 Aménagement du port de La Turballe – Avenant n°4 au marché n°1109NC relatif à la maîtrise d'œuvre des phases 1 et 2

### 1) Historique du marché

Le marché n°1109NC a été notifié le 25 avril 2019 au groupement BRli & SCE. Ce marché dispose d'une tranche ferme correspondant à la conception de l'ensemble du projet d'aménagement du port de La Turballe et à la passation et au suivi des travaux de la phase 1. Et d'une tranche optionnelle n°1 correspondant à la passation et au suivi des travaux de la phase 2.

Le taux de rémunération « t » est de 2,9041% pour la tranche ferme et de 1,1509% pour la tranche optionnelle n°1. Ces pourcentages s'appliquent à l'enveloppe financière affectée à la totalité des travaux, soit initialement 32 550 000.00 euros HT. Le forfait de rémunération provisoire était donc de 1 319 902,00 euros HT.

Par un avenant n°1, le marché a été repris par le Syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique dans le cadre du transfert de la compétence portuaire du Département audit Syndicat mixte à compter du 1er janvier 2020.

L'avenant n°2 a fixé le forfait définitif de rémunération qui s'applique pour la tranche ferme sur 44 627 332 € HT correspondant au montant des ouvrages conçus par la maîtrise d'œuvre. Et sur l'enveloppe maximale de 43 000 000 € HT affectée aux travaux pour ce qui concerne la Tranche Optionnelle n°1. Sur cette base, le forfait définitif de rémunération était de 1 790 909.35 euros HT.

L'avenant n°3 correspond à l'extension de la mission de maîtrise d'œuvre liée, à la réalisation anticipée et à l'optimisation des darses, à la verticalisation de la cale de mise à l'eau, à l'optimisation du plan du bassin de plaisance et à des petites missions complémentaires (poteau incendie, interface avec EDF, réseaux...). Le montant de l'avenant n°3 est de 110 707.00 euros HT, portant la rémunération du marché conclu avec le groupement constitué de BRL Ingénierie (mandataire) et SCE Ingénieurs Conseils à 1 901 616.35 euros HT.

### 2) Justification de l'avenant n°4

La France a pour objectif de mettre en service 50 parcs éoliens en mer d'ici à 2050 représentant 45 GW.

Sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO), le parc de Saint Nazaire est opérationnel, la mise en service de celui de Saint Brieuc est prévu début 2024, celui de Yeu-Noirmoutier est en cours de déploiement et le parc de Bretagne-Sud est au stade de la mise en concurrence. L'ensemble représente 1.73 GW. Sur cette même façade NAMO, les objectifs à 10 ans se situent entre 6 et 9.5 GW et entre 17 et 25 GW à l'horizon 2050. Dans les prochaines années, le développement de l'éolien en mer sera donc extrêmement important dans le golfe de Gascogne.

Pour répondre aux besoins de déploiement à grande échelle de l'éolien flottant le Grand Port Maritime Nantes Saint Nazaire (GPMNSN) a inscrit l'éolien offshore comme relais de croissance essentiel à son développement. Avec son projet ÉOLE, il veut mettre à disposition de la filière une base industrielle d'intégration dédiée à l'éolien posé et flottant.

De son côté et en complément du GPMNSN, le port de La Turballe a vocation à accueillir une partie du trafic maritime de la filière Énergies Marines Renouvelable (EMR). Il bénéficie en effet de nouvelles infrastructures améliorant ses capacités de maintenance et d'une très bonne accessibilité maritime.

Dans ce contexte, certains armateurs ont manifesté leur intérêt pour le port de La Turballe, ils souhaitent disposer de places dédiées à l'année pour des Crew Transfer Vessel (CTV) conçu pour le transport de personnel vers les parcs éoliens. Ces occupations du domaine portuaire sont de nature à générer de nouvelles recettes.

Fin 2022, une étude de faisabilité a confirmé la possibilité d'installer 3 pontons dans le prolongement de l'actuel quai EMR pour un coût de travaux estimé à 1 940 000.00 euros HT. Ce montant reste à consolider avec les études de conception.

Depuis et sur la base de cette étude de faisabilité, la Région Pays de La Loire, nous a informé, courant décembre 2023, que la création de ces nouveaux pontons dédiés aux navires chargés de la maintenance de parcs éoliens en mer, a été retenu pour un financement au Fonds de Transition Juste (FTJ). Ce fonds impose un dépôt du dossier au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

En synthèse, ce projet constitue une bonne opportunité de générer de nouvelles recettes pour Les ports de Loire-Atlantique ainsi que pour la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (LAPP), société exploitante du port de La Turballe. Compte tenu du planning contraint imposé par le FTJ, nous avons sollicité le groupement de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du port de La Turballe. L'objectif est de prolonger sa mission via un avenant n°4.

### 3) Conséquence de l'avenant n°4

Il est donc proposé de passer un avenant n°4 d'un montant **135 325.00 euros HT** au marché de maîtrise d'œuvre n° I109NC de La Turballe portant la rémunération totale à 2 036 941.35 euros HT.

Cet avenant correspond à la maîtrise d'œuvre des travaux d'installation de 3 nouveaux pontons adossés à la digue dans le prolongement du quai EMR, il comprend les missions projet (PRO), Assistance au Contrat de Travaux (ACT), VISA, Direction de l'Exécution des Travaux (DET), Assistance aux Opérations de Réception (AOR) ainsi qu'une Mission Complémentaire MC1 géotechnique. L'ensemble sera précédé d'une mission de consolidation des besoins.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique et notamment l'article L 2124-2 relatif à la procédure d'appels d'offres ;

**Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de Loire-Atlantique du 22 novembre 2018, autorisant Monsieur le Président à lancer puis à signer le marché de maîtrise d'œuvre portant sur le projet d'aménagement du port de La Turballe ;

**Vu** le marché n° I 109 NC, relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération, notifié le 25 avril 2019 au groupement BLR Ingénierie / SCE Ingénieurs Conseils ;

**Vu** l'avenant n°1 au marché n°I109NC, notifié le 13 février 2020, signifiant la substitution du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique au Département de Loire-Atlantique dans ses droits et obligations liés audit marché du fait du transfert de la compétence portuaire du Département au Syndicat mixte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Vu** l'avenant n°2 au marché n°I109NC, signé le 20 décembre 2020, ayant pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

**Vu** l'avenant n°3 au marché n°I109NC, signé le 12 octobre 2023, ayant pour objet l'augmentation de la rémunération du maître d'œuvre liée à l'optimisation des darses, à la verticalisation de la cale de mise à l'eau, à l'évolution du design de l'avant-port et à un complément des missions VISA et Direction de l'Exécution des Travaux.

**Vu** le projet d'avenant n°4 au marché n°I109NC ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour installer de nouveaux pontons dédiés aux navires chargés de la maintenance de parcs éoliens en mer ;

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offre réunie en séance, le 30 janvier 2024.

**Entendu** le Rapport de La Présidente :

#### LE COMITE SYNDICAL

**Après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** l'avenant n°4 du marché de maîtrise d'œuvre n° I109NC d'un montant de **135 325.00 euros HT** ;
- **AUTORISE** Madame La Présidente, ou son.sa représentant.e, à signer ledit avenant n°4 du marché de maîtrise d'œuvre n° I109NC ;

- **AUTORISE** Madame La Présidente, ou son.s.a représentant.e, à solliciter La Région des Pays de La Loire au titre du Fonds de Transition Juste (FTJ), pour financer l'installation, à La Turballe, de 3 nouveaux pontons dédiés aux navires chargés de la maintenance de parcs éoliens en mer.

**Adopté à l'unanimité**

M. GUGUEN explique que la délibération vise à approuver l'installation de trois nouveaux pontons destinés à accueillir des navires chargés de travailler autour de la construction et de la maintenance des futurs parcs éoliens en mer prévus dans le cadre de la stratégie énergétique gouvernementale. Ces pontons doivent être opérationnels avant 2025, car le financement du Fonds de Transition Juste (FTJ)- qui couvre 70% du coût des travaux- impose de livrer ces nouveaux équipements l'année prochaine. D'où la nécessité d'agir rapidement pour répondre à cette exigence.

M. MARION se demande pourquoi EDF ne prend pas en charge ces coûts d'installation.

M. GUGUEN répond que les armateurs impliqués par ces nouveaux pontons ne sont pas forcément liés à EDF. Ce sont des armateurs qui seront sélectionnés dans le cadre des procédures de marché public lancées sur les futurs parcs.

M. MARION s'interroge sur le fait que ce soit LPLA qui prennent en charge les coûts d'installation et non les armateurs.

M. GUGUEN explique qu'ils ne peuvent pas investir directement dans le domaine portuaire puisqu'il s'agit du domaine public maritime. Cela pourrait s'envisager dans le cadre d'une AOT préalable, soumise à concurrence mais qui, de fait, générerait beaucoup moins de recettes pour Les Ports de Loire-Atlantique, qui ne pourraient, dans ce cas, obtenir qu'une redevance fixe de niveau assez faible. En prenant à sa charge l'investissement, Les Ports de Loire-Atlantique peuvent amortir leur investissement, obtenir des subventions intéressantes et généré des redevances fixes et variables plus fortes.

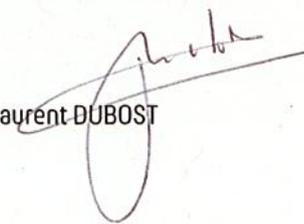
M. DUBOST a assisté à plusieurs présentations sur l'éolien flottant éloigné. Il y a été expliqué qu'à l'avenir, il est envisagé que les personnes responsables des maintenances résideraient sur place pendant une semaine afin d'éviter les déplacements quotidiens.

M. GUGUEN répond que, pour le moment, l'État privilégie plutôt la recherche d'espaces portuaires fonctionnels plutôt que des plateformes off-shore. À la fois pour des raisons de coûts d'investissement (il reste plus rentable de construire à terre qu'en mer) et pour ne pas réduire encore les espaces maritimes dédiés à la pêche.

L'ordre du jour étant épuisé Madame la Présidente clôt la séance à 11h50.

Il est proposé, comme convenu, aux membres du Comité syndical, de participer à une visite des infrastructures de pêche du port de La Turballe.

Le secrétaire de séance

  
Laurent DUBOST

